

Memento NATATION

DSDEN 93

Textes de références:

Protocole d'agrément des intervenants en natation scolaire:

- **Convention Natation:**
[Vers le formulaire DSDEN 93](#)
- **Projet pédagogique:**
[Vers une proposition de projet pédagogique natation](#)
- **Dans le 1^{er} degré, encadrement par le professeur des écoles et des intervenants agréés professionnels rémunérés ou bénévoles**

Si bénévole: formé au cours d'un stage validé par l'IEN + vérification de l'honorabilité [Lien DSDEN procédures](#)

Si rémunérés: diplôme de MNS* ou BEESAN ou conseiller ou éducateur territorial spécialisation natation titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité. [Vers la réglementation applicable aux éducateurs sportifs fonctionnaires](#)

Répartition des tâches et rôles de chacun dans l'équipe éducative:

Ressources didactiques

- [Nouveau parcours de formation cycle 2 et cycle 3 vers l'ASNS / AC-CRETEIL](#)

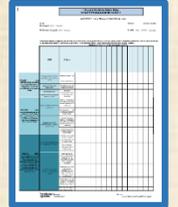
- **Enseignement de la natation scolaire:**
[Vers la note de service du 28-02-2022 MENE2129643N](#)
- **Encadrement des activités physiques et sportives / responsabilités des intervenants:**
[Vers la Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017](#)
- **Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires:**
[Vers la circulaire n°99-136 du 21-09-1999](#)
- **Surveillance des vestiaires (paragraphe 1.1.2)**
[Vers le BO n°32 du 09-09-04](#)
- **Les programmes de l'école et du collège:**
[Vers le BO n°11 du 26-11-2015](#)
- **Les repères d'évaluation et les attendus de fin de cycle 2**
[Vers Eduscol pour un parcours de formation d'aisance aquatique](#)
- **Les repères d'évaluation et les attendus de fin de cycle 3**
[Vers Eduscol pour un parcours de formation du savoir nager en sécurité](#)

	Groupe classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle et élémentaire
Moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
De 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
Plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

REUNION NATATION

Une réunion d'informations de rentrée est organisée par l'IEN et le directeur de l'équipement à destination des enseignants et des MNS.

Vers l'aisance aquatique;
[lien vers le parcours](#)



Vers le Pass nautique ;
[lien vers le parcours](#)



Vers l'ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité):
[lien vers le parcours](#)

Tableau à transmettre par Direction ou enseignant à l'issue de chaque cycle terminé au CPC-EPS

Résultats ASNS pour les CM2 à saisir par CPC-EPS via ARENA

Qualification des intervenants*

➤ Diplômes qui confèrent le titre de Maître nageur sauveteurs pour l'enseignement*

- BP JEPS « activités aquatiques et de la natation »
- DE JEPS et DES JEPS « natation... » assortis du certificat « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »
- Licence STAPS « entraînement sportif » spécialité « activités aquatiques » intégrant l'unité d'enseignement « sauvetage et sécurité milieu aquatique » ...

➤ Diplômes qui permettent UNIQUEMENT la surveillance en autonomie:

- BP JEPS « activités aquatiques »
- Licence STAPS « entraînement sportif » spécialité « activités aquatiques »

➤ Diplôme qui permet UNIQUEMENT la surveillance d'un bassin sous la tutelle d'un MNS: BNSSA (excepté en cas d'arrêté préfectoral)

POUR TOUS:

- + Validation annuelle du PSC1
- + révision tous les 5 ans du CAEPMNS
- + Mise à jour de la carte professionnelle sur EAPS tous les 5 ans

* [Vers le lien détail des diplômes](#)

TYPE DE SORTIE: obligatoire et gratuite si elle est régulière et organisée dans le cadre des horaires scolaires.

Dans le département la répartition du cursus natatoire sera organisée de 3 à 5 cycles de 8 à 12 séances de la MS au CM2 avec une priorité au stage massé (2 à 4 séances hebdomadaires) au cycle 3

AUTORISATION:

- Autorisation du DIRECTEUR d'école
- Fournir un certificat médical si contre indication à la pratique ([article R312-2](#))

INFORMATION:

- Réunion et note d'informations aux PARENTS d'élèves sur jour, lieu, horaires, matériels nécessaire à l'activité...

[Vers un exemple de lettre aux parents](#)

ASSURANCE responsabilité civile (et individuelle recommandée):

- Recommandée pour les accompagnateurs et les intervenants bénévoles*
- N'est pas obligatoire pour les élèves si l'activité ne dépasse pas des horaires scolaires*

*[Vers la Circulaire 99-136 du 21-9-99](#)

SECURITE ET RECOMMANDATIONS POUR LES ENSEIGNANTS:

- Prendre connaissance du **projet pédagogique** de circonscription.
- Etre **vigilant** lors des changements de lieux ou de bassin. Eviter les croisements de groupes au bord des bassins.
- Effectuer **un double comptage** des élèves (Enseignants et MNS) **avant, pendant et après** la séance.
- Prévoir une liste nominative des élèves. **Cette liste est obligatoire.**
- Organiser la répartition des élèves en groupes de besoin lors de la première séance.
- **Les activités libres de fin de séance sont à proscrire.**
- L'organisation pédagogique de l'école doit permettre la mise en œuvre de l'enseignement de la natation scolaire dans le niveau concerné par le projet pédagogique.

ACTIVITE BAINNADE lors d'une sortie occasionnelle

[lien vers les recommandations et la réglementation](#)

- Autorisation de l'IA-DASEN
- Informations et autorisations des familles
- Règlements particuliers strictes d'organisation, d'encadrement, de surveillance et d'accueil